

ARRETE DE MONSIEUR LE MAIRE

Le Maire de la Commune de Vendeville,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la demande faite par l'Entreprise de DEMENAGEMENT LEGRAIN - 12, rue de l'Epinoy - 59175 TEMPLEMARS en vue du stationnement d'un camion de déménagement (8 mètres) chez Mme GLORIEUS Claude au 56, rue de Seclin - 59175 VENDEVILLE pour le Lundi 10 Juin 2024 à partir de 8 heures jusqu'à 18 h 30.

L'affichage doit être effectué 48 heures avant l'opération.

A R R E T E

N° 028-2024-05-16

- ARTICLE 1er** : Le camion de déménagement sera autorisé à stationner le Lundi 10 Juin 2024 à partir de 8 heures jusqu'à 18 h 30 devant le n° 56, rue de Seclin à VENDEVILLE pour Madame GLORIEUS Claude - 56, rue de Seclin - 59175 VENDEVILLE.
- ARTICLE 2** : Le stationnement de tout autre véhicule sera interdit devant le n° 56, rue de Seclin à VENDEVILLE le Lundi 10 Juin 2024.
- ARTICLE 3** : L'Entreprise de DEMENAGEMENT LEGRAIN à Templemars sera tenue de poser de part et d'autre du camion de déménagement des panneaux invitant les passants à la prudence.
- ARTICLE 4** : L'Entreprise de DEMENAGEMENT LEGRAIN à Templemars sera tenue responsable de tout accident pouvant survenir de par le stationnement de ce camion de déménagement.
- ARTICLE 5** : L'Entreprise de DEMENAGEMENT LEGRAIN à Templemars procédera au nettoyage des abords intéressés, dès l'achèvement de l'opération.
- ARTICLE 6** : Ampliation du présent arrêté sera notifiée à l'Entreprise de DEMENAGEMENT LEGRAIN à Templemars et adressée à :

- Madame le Commandant de Police de Wattignies.

Fait à Vendeville, le 16 Mai 2024

Le Maire,

